



## Compte-rendu du CA du 3 octobre 2023

### Ordre du jour

1. D.B.M.
2. Conventions
3. Information vote électronique pour les élections
4. Retour sur le suivi de la section sportive hand
5. Répartition des IMP et des Pactes
6. Liste des projets de voyages et de sorties
7. Point politique éducative et pédagogique
8. Questions diverses

■ La séance est ouverte à 18H. Le quorum (11 en raison des mutations de personnels) est atteint avec 14 personnes présentes. Mme Neveu, CPE, est désignée secrétaire de séance. La cheffe d'établissement soumet à l'approbation du conseil d'administration le compte-rendu de la séance précédente, le 20 juin 2023.

*Mme Cécile GAGNON quitte le conseil d'administration.*

Mme LAPALUS : Le collège n'a pas la compétence sur les transports de la région pour imposer le respect des signes ostentatoires religieux. La seconde section du précédent PV n'est donc pas applicable.

**Pour** : 13 (unanimité)

**Contre** :

**Abstention** :

■ Mme Lapalus, Principale, énonce l'ordre du jour.

*Arrivée de Mme GERGAUD J (représentante des parents d'élèves) à 18H12.*

1. D.B.M.

Présentation de M Caty de la répartition du budget

Mme GULLON : Proposition pour changer les manuels d'histoire-géographie qui sont obsolètes et abimés.

M CATY : Difficultés avec les changements de programme, puis le financement ne serait touché qu'en mai 2023.



Mme PICQUOIN : Nécessaire d'avoir le papier dans certains cas : cartes, graphiques et aussi pour les élèves dyslexiques.

**Pour : 14**  
**Contre :**  
**Abstention :**

## 2. Conventions

Convention avec le collège de Belley (dispositif relais)

**Pour : 14**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Convention Hand

**Pour : 14**  
**Contre :**  
**Abstention :**

## 3. Information vote électronique pour les élections

Mme Lapalus, Principale, indique que le Service Inter-académique des Affaires Juridiques a communiqué auprès des chefs d'établissement sur la possibilité de procéder à un vote électronique pour l'élection des représentants parents au conseil d'administration le 15 septembre 2023 : « S'agissant du vote par voie électronique rendu possible en 2023 pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements scolaires du second degré, les chefs d'établissement décident ou non de recourir à cette modalité de vote après consultation du conseil d'administration ». Cependant, en cette rentrée la sécurité du vote n'est pour l'instant pas garantie et il a été demandé aux chefs d'établissement de privilégier pour cette année encore le vote traditionnel non dématérialisé.

## 4. Retour sur le suivi de la section sportive hand

M. Leclercq, Professeur d'EPS et responsable de la section sportive handball, a réalisé un compte-rendu de suivi de la section (bilan en pièce jointe). Mme Lapalus, Principale, remercie l'enseignant pour ce bilan qui montre l'implication de l'équipe d'EPS dans la vie de la section ainsi que la motivation des élèves. Mme Lapalus, Principale, commente le bilan en insistant sur :

- les objectifs de la section
- Participation aux championnats excellence pour les équipes Minimes.
- Maintenir un lien, donner du sens à l'école pour des élèves en difficulté.



-Formation de Jeunes officiels.

-Impliquer les élèves dans la vie de la section.

- les difficultés financières rencontrées.

Madame la Principale remercie les parents d'élèves de la section pour leur mobilisation et leur précieuse aide au fonctionnement de la section (2494,4 euros)

## 5. Répartition des IMP et des Pactes

Mme Lapalus, Principale, présente la répartition des Indemnités pour Mission Particulière pour cette année. Elle explique que l'arrivée du Pacte, qui permet de rémunérer les enseignant.es mais aussi les CPE et les PSY-EN sur plusieurs missions, a permis une souplesse dans la répartition des IMP. Elle indique que cette répartition reflète le futur esprit du Projet d'Établissement qui sera retravaillé cette année, en particulier en matière de politique éducative avec une reconnaissance des missions axées

- sur la lutte contre le harcèlement : Mme Neveu, CPE, est nommée Référente de la lutte contre le harcèlement. Les membres de l'équipe ressource recevront une demi IMP contre 0, 25 auparavant.
- sur l'égalité filles-garçons : Mme Picquoin, Professeure d'histoire-géographie, est nommée Référente égalité.
- sur le développement durable : Mme Trophardy, Professeure de SVT et M. Schlumberger, Professeur de SVT, sont nommé.e.s Référent.e.s développement durable.

Elle détaille également les autres missions attribuées : M. Aubert, Référent numérique, Mme Ezzine, Référente devoirs faits, M. Leclercq, Référent pour la section handball, M. Arduin, Référent ENT, M. Arnauts, Référent de la cordée avec le lycée du Bugey. La Principale remercie les enseignant.e.s pour leur implication dans ses missions supplémentaires qui permettent à l'établissement de mieux fonctionner et de porter des projets ambitieux pour les élèves.

La Principale présente ensuite la dotation en Pactes. Elle souligne l'investissement remarquable des enseignant.es du collège dans ces missions et a demandé deux pactes supplémentaires pour satisfaire les besoins de l'établissement.

Mme MILLION-BRODAZ : Est-ce que c'est le cours d'H-G qui est remplacé lorsque l'enseignant d'H-G est absent ?

Mme LAPALUS : Non ce ne sera pas possible, c'est sur la base du volontariat.

Mme GERGAUD : Est-ce qu'une absence longue de 3 semaines sera aussi remplacée de la même manière ?

Mme GULLON : Ce dispositif ne vise pas à remplacer les missions de l'éducation nationale

Mme LAPALUS : le pacte RCD (remplacement de courte durée) s'applique pour les absences de moins de 15 jours, au-delà c'est une autre procédure qui s'applique et la demande de remplacement est faite auprès du rectorat.



## **Vote sur la proposition de répartition des IMP pour l'année 2023-2024**

**Pour : 14**

**Contre :**

**Abstention :**

*Mme EGARNES LONGERE arrive au CA*

### 6. Liste des projets de voyages et de sorties

M. Caty, agent gestionnaire, détaille la liste prévisionnelle des projets de voyages et sorties.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

Proposition de financement voyage Allemagne

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

Proposition voyage Verdun

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

Proposition voyage Murol

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 7. Point politique éducative et pédagogique

- Refonte du Projet d'Établissement (2024-2027)

L'ancien Projet d'établissement est échu depuis 2021. Il convient de reprendre la réflexion. Les équipes enseignantes travaillent depuis la rentrée sur un état des lieux des actions menées et sur celles qu'elles souhaiteraient entreprendre afin de déterminer les priorités et les sous-axes qui alimenteront la structure du projet qui s'articulera autour de 4 piliers :

Accompagner tous les élèves vers un projet d'avenir

Rechercher un climat scolaire propice à l'épanouissement de toutes et tous

Favoriser l'ouverture culturelle et artistique

Améliorer le rayonnement de l'établissement



Tous les membres de la communauté éducative (vie scolaire, parents, élèves et autres partenaires) seront consultés pour apporter leur contribution au projet.

- Relance du CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement), du CVC et du FSE

Le CESCE et le parcours citoyen : Programme pHARe, CPS, le bon usage des écrans, l'égalité filles-garçons, la laïcité.

Le CVC : Conseil à la vie collégienne : représentant.es des élèves, élections du 16 au 20. Apprentissage démocratie. Exemple projets : aménagements de la cour, après midi festif de fin d'année, concours d'affiches.

Le FSE : Association qui crée au sein du collège qui participe à des projets éducatifs et pédagogiques. Elle vit grâce aux cotisations des responsables légaux. Participation aux voyages pédagogiques, mais aussi au club sur le temps du midi.

- Travail à prévoir sur le Règlement Intérieur

Madame Lapalus indique que le règlement intérieur devra également faire l'objet d'un remaniement dans un souci de cohérence avec les obligations qui sont faites aux établissements sur divers sujets :

- interdiction du téléphone portable
- rappel du principe de laïcité
- objectif de lutte contre le harcèlement scolaire et rappel des procédures disciplinaires
- rappels de non discrimination (lien avec l'axe égalité filles-garçons, lutte contre l'homophobie, les LGBTphobies)

- Démarches de labellisation : Mme Lapalus, Principale, indique que de nombreux projets sont portés dans l'établissement autour de cette thématique et qu'il serait pertinent, pour la reconnaissance de l'investissement des équipes et des élèves ainsi que pour le rayonnement du collège, de mettre en valeur toutes ces actions et de candidater pour le label. Le label permet de créer un cercle vertueux au sens où il prouve l'engagement du collège sur la thématique et peut permettre d'accéder à d'autres soutiens. Mme Trophardy, Professeure de SVT et Référente Développement Durable, a accepté de piloter la démarche de labellisation. Mme Lapalus, Principale, l'en remercie.

**Label Développement DURABLE**



## Projet de labellisation E3D du collège du Valromey

Extraits du BO du 24 Septembre 2020

3 niveaux de labellisation existent:

### **Niveau 2 : approfondissement:**

- Création d'un comité EDD
- Plusieurs types de personnels impliqués
- Un grand nombre d'élève investis (éco-délégués acteurs dans les instances, possibilité d'intégrer des parents)
- Projet de formation pluriannuel des personnels
- Plusieurs projets éducatifs et plusieurs ODD
- Partenariat diversifiés et consolidés
- Actions valorisée, communication interne et externe
- Bilan annuel

### **Niveau 1: engagement**

- Mise en œuvre d'une démarche E3D comportant plusieurs projets
- Au moins 1 projet éducatif
- qui concerne au moins 1 ODD ( objectifs de développement durable)
- en lien avec les contenus disciplinaires
- Un partenaire extérieur à l'établissement
- Actions concrètes avec supports de restitution

### **Niveau 3 : expertise**

- fonctionnement de l'établissement modifié dont les améliorations contribue au DD
- Projet pluriannuel pour couvrir beaucoup d'ODD (agenda 30)
- élèves engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables
- tous les élèves sont impliqués dans l'EDD
- évaluation des compétences pour les élèves engagés (valorisation des compétences citoyennes)
- stratégie de pérennisation



## Label égalité

Mme Lapalus, Principale, indique que, selon elle, la lutte contre le harcèlement croise d'autres problématiques et en particulier celle des discriminations liées au sexe et aux inégalités filles-garçons : le Haut Conseil à l'égalité a communiqué sur un nombre plus élevé de garçons parmi les intimidateurs, les codes dominants de la masculinité étant encore majoritairement fondés sur des rapports de force physiques ou psychologiques : les garçons qui embêtent les filles embêtent bien souvent aussi des garçons et les garçons qui ne souhaitent pas entrer dans ce schéma de violence sont souvent eux-mêmes rejetés du groupe. Elle rappelle ainsi que travailler sur l'égalité filles-garçons profite à l'ensemble des élèves car filles et garçons sont victimes des préjugés sexistes tant dans leur vie quotidienne qu'au niveau de l'orientation. La Principale indique que là aussi des projets sont déjà portés par les équipes et que la labellisation du collège a comme objectif d'apporter de la cohérence et d'étendre ce type d'actions.

## Label Égalité filles-garçons

Objectifs :

- la création d'une culture du respect ;
- la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

Leviers d'action :

- le pilotage de l'établissement ;
- la formation des personnels ;
- la politique éducative et la vie scolaire ;
- la pédagogie mixte et égalitaire ;
- les partenariats et le rayonnement.



### Objectifs :

- la création d'une culture du respect ;
- la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

### Leviers d'action :

- le pilotage de l'établissement ;
- la formation des personnels ;
- la politique éducative et la vie scolaire ;
- la pédagogie mixte et égalitaire ;
- les partenariats et le rayonnement.

## 8. Questions diverses

- Mme Lapalus, Principale, précise des éléments de calendrier :

- Remise des diplômes le 19 octobre 18H
- CA du 9 novembre 18H
- Semaine de stage des 3èmes : du 18 au 22/12/23
- Oral de stage : du 29/01 au 02/02/24
- DNB blanc écrit : 6 et 7/05/24
- DNB blanc oral : 22/05/24
- DNB le 1 et 2 juillet 2024



- Question des parents concernant des documents élèves qui auraient disparu ou qui n'auraient pas été traités en fin d'année dernière.

Mme LAPALUS indique que la passation a été compliquée côté vie scolaire et secrétariat. La nouvelle direction a constaté des manques au niveau des dossiers élèves et une non transmission de certains documents. Un gros travail de tri et d'archivage est en cours, ce qui permet de retrouver des documents, pas tout. Mme Lapalus souhaite rassurer les parents : les PP ont la consigne de refaire le point avec les familles sur tous les dispositifs d'accompagnements (PPRE, PAP, GEVASCO) afin de vérifier chaque situation, il ne faut pas hésiter à contacter le secrétariat en cas de doute.

- Précisions sur les sorties et entrées de l'établissement (cf. courrier rédigé le 03/10)

Remerciements de M CATY à Mme LE FOLL pour sa présence ce soir.

MME LAPALUS, Principale clôt la séance à 20H.